



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 29 Conseillers excusés et représentés : 6

L'an 2025, le vendredi 21 mars, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEBRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29) :

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEBRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (6) :

BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BEZOMBES Martine
CROUZET Maryline	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
FAUX Mathilde	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	RUBIO Frédéric
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck

Secrétaire de séance : Laure COLIN.

DELIBERATION N°2025-035 – Maison de santé pluridisciplinaire du Faubourg – Aménagement R+1 et R+2 - Attribution d'un fonds de concours - Modification de la délibération n°2023-051

*Vu la délibération n°2023-051 - maison de sante pluridisciplinaire du faubourg – aménagement r+1 et r+2 - attribution d'un fonds de concours en date du 22 mai 2023, le conseil municipal de Rodez ;
Vu le plan de financement actualisé de Rodez agglomération ;*

Considérant ce qui suit :

L'accès aux soins a été identifié comme un axe prioritaire du contrat local de santé. Afin de répondre à cette problématique, Rodez agglomération a souhaité promouvoir, en étroite collaboration avec les professionnels de santé regroupés en associations, le projet de création de plusieurs maisons de santé Pluri professionnelles sur les communes de Rodez, Onet-le-Château (Quatre Saisons) et

Luc-la-Primaube. Trois maisons de santé ont été construites simultanément sur chaque commune adhérente au projet.

Rodez agglomération devait aménager les R+1 et R+2 de la MSP du Faubourg pour un coût prévisionnel estimé à 519 586 € HT.

A ce titre, elle avait sollicité la commune de Rodez afin qu'une subvention d'équipement lui soit versée pour un montant équivalent à 3,61 % du coût de l'opération, soit un fonds de concours évalué à 18 769 € HT.

Les modalités de versement du fonds de concours étaient les suivantes :

- 30 % au lancement des travaux,
- 70 %, le solde, à garantie de parfait achèvement des travaux.

Le 25 octobre 2023, la ville a versé 5 630.70€ HT.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250321-DEL2025035-DE
Reçu le 28/03/2025

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025
Délibération N°2025-035

Il été convenu dans la délibération n°2023-051 que le montant du fonds de concours serait ajusté à la hausse ou à la baisse au terme de l'opération, en fonction du coût réel de l'opération, et selon le principe de participation de la commune à hauteur du tiers du déficit constaté, déduction faite des loyers attendus sur 15 années. Cependant, les recettes prévisionnelles des loyers sur 15 ans ont été réestimées à 396 900 € au lieu de 328 273 € initialement.

Rodez agglomération a aménagé les R+1 et R+2 de la MSP du Faubourg pour un coût de 488 273.47 € HT.

A ce titre, elle sollicite la commune de Rodez afin qu'une subvention d'équipement lui soit versée pour un montant équivalent à 11 % du coût de l'opération, soit un fonds de concours réévalué à 53 370.16 € HT.

Il conviendra donc de verser un solde de 47 739.46 € HT

Les crédits seront affectés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, par 35 voix pour :

- approuve l'attribution d'un fonds de concours actualisé à Rodez agglomération sur la base du coût réel de l'opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 28 mars 2025

Transmise en Préfecture le 28 mars 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.